

Séance du mardi 26 mars 2024

	Date de la convocation: 20/03/2024
Membres en exercice : 8	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00</i>
Présents : 6	Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER
Votants : 8	Représentés : Emmanuel VERILHAC, Emilie MALEYSSON
Secrétaire de séance : Daniel GINIER	Excusés :
	Absents :

Objet: Adhésion de la Communauté de communes au service " MDE - Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés " du Syndicat Départemental des Energies - participation de la commune - DE_2024_33

Madame le Maire explique au conseil municipal que la Communauté de Commune a adhéré au service MDE.

Après quoi, Madame le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune bénéficie de ce service, qui consiste en:

- Un appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- Une Assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- Une Assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- La gestion des certificats d'économie d'énergie, en vue d'être reversé par le SDE sous forme de subventions au communes,

S'agissant du financement de ce service, il s'élève à 0,70 euros par habitant. Le comité syndical du SDE 07 peut faire évoluer ce montant au moment du vote de son budget primitif. Ce montant sera réglé par la Communauté de communes auprès du SDE.

Madame le Maire indique également que cette adhésion vaut pour une durée minimale de 6 ans et qu'elle se fera via l'intercommunalité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend note de l'adhésion de la Communauté de communes au service MDE du SDE 07 ?

